



Droits a la famille conflits entre frères

Par **baumgaertener**, le **19/10/2008** à **11:01**

Suite au décès de ma soeur qui était mariée, divorcée, sans enfants, mon frère aîné m'a donné tous ses papiers car ma mère à la maladie d'alzheimer et est sous tutelles.
Ma question : qui doit prendre en charge les papiers de ma soeur ?

Par **Tisuisse**, le **19/10/2008** à **13:35**

Bonjour,
(un petit bonjour pour débiter et un petit merci pour conclure sont toujours les bienvenus car ils font plaisir).
Les papiers de votre soeur correspondent à quoi ?
Si je comprends bien votre frère vous laisse la gestion de ces papiers car il n'a peut-être ni les compétences, ni le temps ou l'envie, pour s'en occuper. Donc, vous allez devoir gérer la succession de votre soeur pour votre compte et celle de votre frère. Avez-vous encore un de vos parents ?
En cas de difficultés, le mieux sera de voir un notaire qui, lui, à l'habitude des successions, s'il y a des biens immobiliers, ou de vous rendre à une consultation juridique gratuite s'il n'y a pas de biens immobiliers.